

des Princes &c. Sept. 1772. 187

Paix, les Turcs comme les Russes étant las de la guerre, & les Ministres des Cours de *Vienne* & de *Berlin* qui s'y sont rendus de *Constantinople*, n'y opérant que comme Médiateurs pour faire comprendre en partie la *Pologne* dans le Traité de Paix à conclure.

D A N N E M A R C.

Nous avons annoncé le mois passé la paix faite entre ce Royaume & la Régence d'Alger. Il est stipulé dans ce Traité, que le Cont'Amiral Hoogland a renouvelé au nom du Roi, 1. Que les Esclaves Danois, qui étoient au nombre de trente, seroient rendus sans rançon. 2. Que le péage que les Danois payoient ci-devant à dix pour cent, ne seroit plus que de cinq pour cent. 3. Que les Vaisseaux Algériens salueroient les premiers les Vaisseaux Danois &c. On assûre que le Peuple d'Alger a contraint le Dey & le Divan à conclure cette Paix, parce que tant que les Vaisseaux de guerre Danois croisoient dans la *Méditerranée*, les Corsaires Algériens n'osoient pas se hasarder de sortir pour aller en course, & perdoient par-là une des meilleures parties de leurs revenus.

La Commission d'Inquisition avoit reçu ordre de former un Avis de la manière dont on recom-penseroit ceux qui avoient été employés au Procès des Prisonniers d'État. Cet Avis a été remis à la Cour & contenoit, que le Doyen Hee & le Docteur Munter recevroient chacun une somme d'argent ; mais cet Avis n'a pas été suivi, & la Cour a jugé plus convenable de faire des présens à ces deux Evangéliques. En conséquence ils ont été mandés à *Fridericshourg*, ou